

POLE RESSOURCES/DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHATS

EP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260615-2026-34-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026

DÉCISION N°D-2026/34

Certifié conforme. Acte exécutoire le 26/06/2026.  
Le Président



**PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE REPRESENTATION EN JUSTICE  
Mulhouse Alsace Agglomération contre la société LOCACIL**

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10
- VU** la délibération du 18 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Agglomération au Président pour désigner les avocats, notaires, huissiers de justice et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires
- VU** l'arrêté n°2026/27 du 15/04/2026 déléguant à Madame Emma PEVROL, en sa qualité de Directrice des Affaires juridiques et des Achats de Mulhouse Alsace Agglomération, la signature des décisions relatives à la désignation des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, à la fixation de leurs rémunérations et au règlement de leurs frais et honoraires

**CONSIDÉRANT** que Mulhouse Alsace Agglomération a déposé plainte contre la société LOCACIL, et qu'elle s'est constituée partie civile en vue de l'audience des 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2026

Décide :

**Article 1er :** de désigner le cabinet PMBD représentée par Maître Thiébault Dangel et domicilié 4 rue Sainte Odile à Strasbourg afin de la représenter et défendre ses intérêts devant le tribunal judiciaire de Strasbourg.

**Article 2 :** de conclure un contrat de service et de représentation en justice avec ledit cabinet, pour un montant estimatif de 5 640 € TTC.

**Article 3 :** Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Cette décision sera publiée sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, insérée au registre des délibérations et transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mulhouse, le 15 juin 2026

Pour le Président  
et par délégation  
La Directrice des affaires  
juridiques et des achats



Emma PEVROL

Destinataires

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication)
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)
- 1 copie à PMDB (pour notification)